



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille quatorze
Le lundi quatorze avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 2014-5-22

Objet :
Commissions Municipales

Commission des Finances :

Anne DELTHEIL, Daniel ROPERS, Claudine KERENEUR, François LE BESCOND, Gilles FERLIER, Nathalie LE TREUST, Didier DAVAINÉ.

Commission des bâtiments :

Anne DELTHEIL, Daniel ROPERS, Cyril LE BOZEC, Didier DAVAINÉ, Michel LE CALVEZ, Nathalie LE TREUST.

Commission espaces verts, fleurissement :

Anne DELTHEIL, Daniel ROPERS, Cyril LE BOZEC, Catherine LE MEUR-FONTON, Claudine KERENEUR, Nathalie KLINZ.

Commission de la voirie, des réseaux et des chemins :

Anne DELTHEIL, François LE BESCOND, Michel LE CALVEZ, Sylvie LE DÛ, Gilles FERLIER, Yvon LE FUR.

Commission sports, loisirs, jeunesse :

Anne DELTHEIL, Daniel ROPERS, Cyril LE BOZEC, Sandrine MOREAU, Nathalie LE TREUST, Nathalie KLINZ.

Commission des Affaires Scolaires :

Anne DELTHEIL, Daniel ROPERS, Cyril LE BOZEC, Sylvie LE DÛ, Sandrine MOREAU, Nathalie KLINZ.

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

Commission d'Appels d'Offres :

Anne DELTHEIL,

Titulaires : François LE BESCOND, Gilles FERLIER, Didier DAVAINÉ.

Suppléants : Michel LE CALVEZ, Claudine KERENEUR, Yvon LE FUR.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Anne DELTHEIL, Claudine KERENEUR, Catherine LE MEUR-FONTON, Sandrine MOREAU, Yvon LE FUR.

Commission du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Anne DELTHEIL,

Titulaires : Michel LE CALVEZ, François LE BESCOND, Sylvie LE DÛ, Didier DAVAINÉ,

Suppléants : Claudine KERENEUR, Yvon LE FUR.

Commission Culture, relations avec les Associations :

Anne DELTHEIL, Claudine KERENEUR, Daniel ROPERS, Catherine LE MEUR-FONTON, Nathalie LE TREUST, Sandrine MOREAU, Yvon LE FUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la constitution de ces commissions.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2014-5-23

Objet :
Commissions
Extra-Municipales

L'an deux mille quatorze
Le lundi quatorze avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Syndicat Départemental d'Electricité 22 (SDE) :

Titulaire : Anne DELTHEIL

Suppléant : François LE BESCOND

Syndicat de Gendarmerie de Plouha :

Anne DELTHEIL, Michel LE CALVEZ, Yvon LE FUR.

Délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Anne DELTHEIL

Correspondant défense :

Anne DELTHEIL

Délégué à la Mission Locale pour l'Emploi :

Titulaire : François LE BESCOND

Suppléant : Didier DAVAINÉ

Correspondant sécurité routière :

François LE BESCOND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la constitution de ces commissions.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2014-5-24

Objet :
**Nomination et
indemnisation de
3 conseillers délégués**

L'an deux mille quatorze
Le lundi quatorze avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

NOMINATION ET INDEMNISATION DE 3 CONSEILLERS DELEGUES

Il est proposé de nommer 3 conseillers délégués pour aider les 3 Adjoints et de les indemniser avec l'enveloppe d'indemnités prévue par la loi :

Cyril LE BOZEC, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint Daniel ROPERS

Catherine LE MEUR-FONTON, Conseillère Déléguée auprès de l'Adjoint Claudine KERENEUR

Michel LE CALVEZ, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint François LE BESCOND

Le Maire et les Adjoints recevant 85 % de l'indemnité globale (soit 2 988.91 €), les Conseillers Délégués percevront 15% (soit 527.45 €).

Il propose de fixer à compter du 15 Avril 2014 une indemnité de 175.81 € par délégué correspondant à 4.625 % de l'indice brut 1015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition avec effet au 15 Avril 2014. Les crédits seront inscrits au budget communal aux articles : 6531 et 6533.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2014-5-25

Objet :
**Modification du tableau
des effectifs**

L'an deux mille quatorze
Le lundi quatorze avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avis de la Commission Administrative Paritaire du 4 Mars 2014 et par délibération en date du 17 Mars 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'avancement de grade de 2 agents en déterminant le taux des ratios de promus-promouvables.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe et d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe et d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} Classe (voir tableau en annexe),

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la modification du tableau des effectifs et à la nomination de ces deux agents au 1^{er} janvier 2014.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/04/2014

Date d'affichage

16/04/2014

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

L'an deux mille quatorze

Le lundi quatorze avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Étaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

ACQUISITION D'UN CAMION NACELLE

La Commune de Plouha a fait l'acquisition d'un véhicule équipé d'un bras télescopique et vend l'ancien camion nacelle pour un montant de 5 000 €uros. Il s'agit du véhicule emprunté ces dernières années pour la mise en place des illuminations de Noël. Il est proposé d'en faire l'acquisition pour les services techniques.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 12 voix pour et 3 voix contre à l'acquisition de ce camion nacelle auprès de la ville de Plouha pour un montant de 5 000 €uros (cinq mille €uros). Les crédits budgétaires sont prévus au Budget 2014 à l'article 2182 opération 53.

Délibération n° 2014-5-26

Objet :

**Acquisition d'un
camion nacelle**

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2014-5-27

Objet :
**Demande de report
de la réforme
des rythmes scolaires**

L'an deux mille quatorze

Le lundi quatorze avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEURFONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

DEMANDE DE REPORT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Compte-tenu de la grande difficulté pour mettre en place concrètement la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, et notamment :

- Face à la difficulté en zone rurale de trouver des personnels qualifiés et du personnel encadrant bénévole compétent,
- Face à la difficulté liée aux locaux et à la complexité matérielle de faire coexister les activités périscolaires et les activités scolaires,
- Face à la réorganisation évidente de l'ensemble du tissu associatif, qui sera directement impacté par la perte d'une demi-journée d'activité,
- Face au montant des frais pour recruter ou augmenter le temps de travail des personnels communaux afin d'assurer un encadrement en toute sécurité,
- Face à un transfert de compétences, ainsi qu'à une baisse sensible des DGF prévue pour 2014,
- Face aux difficultés déjà recensées par les communes ayant appliqué la réforme à la présente rentrée,
- Face au bouleversement du rythme de vie des élèves, des familles et des personnels communaux,
- Considérant que les nouveaux temps périscolaires ne seront pas mis en place dans les meilleures conditions et qu'ils risquent d'aggraver les inégalités entre les élèves des territoires,

Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

07/04/2014

Date d'affichage

16/04/2014

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

- Compte-tenu de la difficulté de rassembler toutes les collectivités au sein d'un Projet Educatif de Territoire commun,
- Compte-tenu des incertitudes sur le périmètre futur des territoires,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de demander le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande de report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/04/2014

Date d'affichage
16/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2014-5-28

Objet :
**Délégation au Maire de
l'exercice du droit
de préemption**

L'an deux mille quatorze
Le lundi quatorze avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.
Etaient présents :
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEURFONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.
Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).
Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Lorsque la commune est titulaire du droit de préemption, il est exercé par le conseil municipal, qui se réunit pour décider de la suite à donner à chacune des déclarations d'intention d'aliéner souscrites par les propriétaires désirant procéder à l'aliénation de leur bien.

Le code de l'urbanisme fixant des délais impératifs restreints pour exercer le droit de préemption, l'examen des déclarations d'intention d'aliéner par le conseil municipal peut s'avérer difficile à exercer. La délégation au maire de l'exercice du droit de préemption, prévu au 15° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, qui énumère les cas de délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire permet dès lors à la commune de ne pas courir le risque de forclusion par dépassement des délais.

Le maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

07/04/2014

Date d'affichage

16/04/2014

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Il est proposé de donner délégation au Maire pour exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

A ce titre, le Maire ne pourra déléguer l'exercice des droits de préemption à un tiers que pour des acquisitions de propriétés localisées en zone Au et U au document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette délégation.

Le Maire
Anne DELTHEIL

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 16 Avril 2014